

COMPTE RENDU DE SEANCE DU VONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2019

Le 08 novembre à 20H30 le Conseil Municipal se réunit en session ordinaire sous la présidence de Mr JACQUEMOND Jean-Luc.

Étaient présent: Mr BRU Christophe., Mr JACQUEMOND Jean-Luc, Mr NOUVEL Michel, Mr NOUVEL Benoît, Mme ROQUES Céline, Mr CREBASSA Bruno, Mr GAUER Jacques, Mr OLIVIER Serge.

Absents excusés: Mr BRU Christophe ayant donné procuration à Mr JACQUEMOND Jean Luc.

Secrétaire de séance: Mr GAUER Jacques

ORDRE DU JOUR

- Délibération modifiant le RIFSEEP .
- Délibération pour l'attribution de subvention aux associations
- Questions diverses.

1. Délibération modifiant le RIFSEEP

En juillet 2019, le conseil municipal avait validé le principe d'octroyer une prime mensuelle aux agents en poste.

Suite à cette délibération, le comité technique départemental a pris connaissance des modifications d'attribution du RIFSEEP lors de sa séance du 09/10-2019 et a donné un avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.

Après délibération le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité la modification du RIFSEEP, ce qui se traduit par des primes allant de 55 € à 80 € brut.

2. Délibération sur l'attribution de subvention aux associations

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que les comités des Fêtes de FAYET et de LAROQUE, ainsi que l'amicale des sapeurs pompier de Camares ont fait une demande de subvention auprès de la commune afin de pérenniser leurs actions.

Il propose donc de verser comme les années précédentes 50 € par jour de fêtes, soit 150 € pour le comité des fêtes de FAYET et 150 € pour le comité des fêtes de LAROQUE et 100 € à l'amicale des sapeurs pompier de Camares.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ses subventions.

3. Questions diverses

Téléphonie mobile:

Le planning des travaux reste sur les rails, le pylône de l'antenne arrive le 25/11/2019 et sera hélitreuillé le 28/11 en début de matinée.

ENEDIS doit fournir l'électricité semaine 41, FREE engagera les tests en suivant pour une mise en service au plus tôt.

Camping de Fayet

Le permis de construire est déposée, nous attendons le retour des services de l'état pour débiter les travaux. Nous avons eu un retour favorable du département sur la réservation des végétaux et arbres qui agrémenteront le camping (pour info les arbres auront une hauteur de 2.5 mètres).

Demande de raccordement d'eau de l'entreprise de travaux publics Romain Vilaplana

Monsieur Romain Vilaplana souhaite que l'on puisse lui apporter le service de l'eau à son bâtiment professionnel en bordure de la RD902 au lieu-dit Cardière.

Le conseil municipal valide cette demande, le raccordement s'effectuera depuis Le mas neuf.

Demande de coupe d'arbre considérer comme à risque

Monsieur et Madame Perroud ont signalés des arbres à risque à l'entrée du lotissement.

Ils proposent de prendre en charge les frais de coupe en contrepartie de garder le bois.

Le conseil municipal en prend acte, valide le fonctionnement proposé.

Dns les prochains jours, Benoit Nouvel fera un état des lieux pour valider les arbres dangereux.

L'ordre du jour étant épuisé Mr le Maire lève la séance à 22H30.